



Délibération n°21 -2021.

Nombre de membres du Conseil d Administration en exercice: 17

Nombre de membres du Conseil d Administration présents: 10

Nombre de votants: 16

Date de la convocation: 20/10/21

Président: Monsieur Charles DAYOT

Présents: Madame Véronique Béliot Foy, Madame Claudie Brèque, Madame Eliane Darteyron, Monsieur Philippe De Marnix, Madame Françoise Dubergey, Monsieur Pierre Matthieu Kahn, Madame Marie Laure Lafargue, Monsieur Julien Paris, Madame Delphine Salembier, Monsieur Serge Tauziet.

Absents excusés: Monsieur Pierre Mallet, Monsieur Charles Dayot, Madame Marine Bancon, Monsieur Dominique Burucoa, Monsieur Frédéric Carrère, Madame Véronique Gleyze, Madame Marie Lafitte.

Pouvoirs: Monsieur Charles Dayot donne pouvoir à Madame Delphine Salembier, Madame Marine Bancon donne pouvoir à Monsieur De Marnix, Monsieur Dominique Burucoa donne pouvoir à Monsieur Serge Tauziet, Monsieur Frédéric Carrère donne pouvoir à Madame Eliane Darteyron, Madame Véronique Gleyze donne pouvoir à Madame Claudie Brèque et Madame Marie Lafitte donne pouvoir à Monsieur Julien Paris.

Secrétaire de séance:

Madame Delphine SALEMBIER

Nature de l'acte: 8.9 Culture

Objet: Versement d'une subvention exceptionnelle au Centre d'Art Contemporain des Landes dans le cadre du festival YERAZ.

Rapporteur: Delphine SALEMBIER

Note de synthèse et projet de délibération:

Ces derniers mois marqués par la pandémie mondiale ont démontré le rôle majeur des équipements culturels structurants et le Théâtre de Gascogne, malgré les contraintes sanitaires, s'est mobilisé pour soutenir et encourager les ressources artistiques de son territoire.

Première et unique Scène Conventionnée d'Intérêt National du département des Landes, le Théâtre de Gascogne s'engage en faveur des publics, des artistes, des compagnies régionales et de l'ensemble des acteurs de l'écosystème artistique.

En 2022, le Théâtre de Gascogne a décidé de porter son regard sur l'Arménie. De l'amitié qui unit de grands artistes arméniens au Théâtre de Gascogne est né le projet ambitieux de célébrer ce pays pendant quinze jours et d'en faire un événement festif et artistique à dimension internationale.

Cette quinzaine arménienne intitulée «Yeraz» (le rêve en arménien) et qui aura Simon Abkarian comme parrain aura lieu du 21 mars au 3 avril 2022. Elle s'attachera à mettre à l'honneur et en lumière l'Arménie à travers sa culture, sa langue, ses traditions, ses drames et son actualité, en associant l'ensemble des partenaires et établissements culturels de la ville de Mont de Marsan. Aujourd'hui, sont prévus une quinzaine de spectacles de danse, théâtre et musique, cinq expositions au Musée Despiou-Wlérick et au Centre d'Art Contemporain, des tables rondes avec d'éminents intervenants, des projections de films et courts-métrages dans les cinémas de Mont de Marsan, des ateliers et des master class en danse, musique, chant, cuisine et céramique ainsi que des dédicaces d'auteurs dans les librairies.

Au delà du sujet de la manifestation et des soutiens institutionnels arméniens, la dimension internationale de cette quinzaine se révélera par l'invitation en France d'artistes qui vivent et exercent leur art en Arménie. Ces déplacements d'artistes arméniens ont été envisagés et mis en place en partenariat avec l'ambassade de France en Arménie en tenant compte du contexte sanitaire et géopolitique actuel.

Le festival accueillera deux artistes plasticiens arméniens qui vivent et enseignent à Erevan: Tigran Sahakyan et Arman Vahanyan. Ils seront accueillis en résidence au Centre d'Art contemporain à Mont de Marsan pendant un mois avant le festival et proposeront des ateliers et des rencontres en milieu scolaire. Ils présenteront également leur travail dans le cadre de l'exposition collective Menk au Centre d'Art Contemporain prévue entre le 24 mars et le 28 mai 2022.

Pour permettre l'organisation de cette exposition et financer les voyages de ces deux artistes depuis Erevan, le Théâtre de Gascogne souhaite attribuer au CAC des Landes une subvention exceptionnelle de quatre mille euros (4000 €).

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil d'administration,
A l'unanimité des membres présents,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts de la Régie du Théâtre de Gascogne,

Vu la délibération du Conseil communautaire de Mont de Marsan Agglomération en date du 19 juin 2018 désignant Monsieur Antoine GARIEL en qualité de directeur de la régie du Théâtre de Gascogne,

Décide de verser une aide exceptionnelle de quatre mille euros (4000 €) au CAC des LANDES pour l'organisation d'une exposition de deux plasticiens arméniens, dans le cadre de la quinzaine arménienne «Yeraz»

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme
A Saint Pierre du Mont, le 16 décembre 2021

Le Président,
Charles DAYOT

Transmission en Préfecture le: 20/12/21
Affichage le: 20/12/21

